

TRANSITUDE

Ce néologisme qui vient du Canada commence à être employé en France en lieu et place du mot « transidentité », qui n'est pas exempt de critiques.

En n'étant que l'ajout d'un suffixe courant au préfixe « trans », le terme « transitude » aurait l'avantage d'être « conceptuellement neutre »

HISTOIRE D'UNE NOTION

Quel mot utiliser pour décrire le fait d'être trans, c'est-à-dire vivre dans un sexe ou un genre différent de celui qui a été assigné à un individu à sa naissance ? Introduite dans le monde académique en 2014 par Alexandre Baril, professeur associé, spécialiste de la diversité, à l'université d'Ottawa, et Catriona LeBlanc, traductrice, « transitude » est l'une des dernières propositions en date. Ce néologisme – un équivalent français du terme anglais « *transness* » – a traversé l'Atlantique et commence à être utilisé en France par les personnes concernées, en lieu et place du plus fréquent « transidentité ». Les deux, pourtant, sont synonymes : comment, dès lors, expliquer le besoin d'un nouveau mot ? Pour le comprendre, il n'est pas inutile de revenir un peu en arrière. « Historiquement, la transitude au sens large a été théorisée successivement – même si cette succession n'est pas

complète et qu'il y a des chevauchements temporels – par quatre concepts principaux, qui correspondent à trois paradigmes médicaux et à leurs interactions avec les demandes et les luttes des populations trans », analyse Pauline Clochec, maîtresse de conférences en philosophie à l'université de Picardie.

Dépathologiser le lexique employé

Premier de cette liste, le concept de « transvestisme », utilisé par le sexologue allemand Magnus Hirschfeld au début du XX^e siècle, identifie les personnes trans à un type de nature sexuelle intermédiaire. Dans les années 1950, à la suite du succès de l'opération de réassignation sexuelle de Christine Jorgensen, le sexologue et endocrinologue américain Harry Benjamin propose la notion de « transsexualisme ». Comme son synonyme « transsexualité », ce terme envisage le fait trans comme « un syndrome aux causes principalement psychiques, consistant en une scission dans l'unité psycho-physique de l'individu

entre son identité de genre, son sexe physique et son rôle social de sexe », précise M^{me} Clochec.

Si « transsexualité » et « transsexualisme » s'imposent en France entre les années 1970 et 1980, ils constituent des entités nosographiques – c'est-à-dire des termes dont l'objectif est la description et la classification de ce qui est considéré comme une maladie mentale.

D'abord aux États-Unis, puis en France à partir des années 1990, les milieux trans et queer vont commencer à dénoncer cette approche pathologisante et psychiatrisante du fait trans, et privilégier, dans un premier temps, l'usage du terme « transgenre ». Ce concept vise non seulement à dépathologiser le lexique employé pour parler des personnes trans, mais aussi à ne plus faire de distinction entre elles sur la base du critère du recours à l'opération de réassignation sexuelle.

« Le renversement du lexique "psy" s'est accompagné de l'invention et de la diffusion du lexique trans », note Maud-Yeuse Thomas, chercheuse indépendante en socioanthropologie. De nombreux termes sont forgés par la suite en vue de s'émanciper des anciennes représentations. Parmi eux, certains se veulent plus larges que d'autres : c'est le cas de la notion de « transidentité », traduite de l'allemand « Transidentität » et popularisée en France au début des années 2000 par la sociologue Karine Espineira et par Maud-Yeuse Thomas. « Ce terme fonctionne comme un terme chapeau : il englobe des manières d'être trans, et il réintroduit du subjectif là où l'on mettait du médical et du pathologique, explique Maud-Yeuse Thomas. Nous l'avons aussi choisi pour insister sur le fait que les expériences trans sont des questions d'identité, et non de sexualité ou d'orientation sexuelle. »

Largement accepté et utilisé en France, le terme « transidentité » n'est pas exempt de critiques au sein même des milieux concernés : il lui est parfois reproché de prêter le flanc à une interprétation psychologisante de l'expérience trans, la décrivant comme une réalité intérieure, une identité de genre individuelle, plus que comme un passage d'une classe de genre, ou de sexe, à une autre. Dans le Québec francophone des années 2010, par exemple, « la notion de transitude, forgée en contexte canadien, où il y a une grande proximité avec les communautés anglophones du reste du Canada et des États-Unis, semblait plus appropriée », explique Alexandre Baril.

En France, M^{me} Clochec préfère elle aussi l'usage de « transitude ». « Le terme a l'avantage d'être conceptuellement neutre, estime la chercheuse. En n'étant que l'ajout d'un suffixe courant au préfixe "trans", il ne contient aucune thèse sur la nature ni sur d'éventuelles causes du fait trans. Il permet d'aborder les réalités trans sans les définir d'emblée ni se situer de manière polémique dans le champ des débats autour de sa définition. »

Dès lors, quel terme employer ? « L'adoption de certains termes et la mise à l'écart d'autres résultent de facteurs complexes, qui relèvent d'enjeux de pouvoir, de la hiérarchisation de certains savoirs, de la visibilité de certaines personnes qui mobilisent ces termes sur les réseaux sociaux, etc. », résume Alexandre Baril. Avant de rappeler : « Ultimement, le plus important est d'adopter des termes qui semblent respecter les besoins et les réalités des premières personnes concernées, dans le contexte dans lequel nous nous trouvons. » ■

MARION DUPONT

« L'ADOPTION DE CERTAINS TERMES ET LA MISE À L'ÉCART D'AUTRES RÉSULTENT DE FACTEURS COMPLEXES »

ALEXANDRE BARIL, professeur associé, spécialiste de la diversité, à l'université d'Ottawa